

Mise en service du nouveau système de paiement des indemnités de chômage piloté par le SECO : quelles conséquences dans le Jura ?

Pierre Sauvain (PS)

La mise en service du nouveau système informatique, piloté par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), a été chaotique. Selon la presse, de sérieux problèmes techniques ont engendré des retards importants dans le paiement des indemnités de chômage, avec des conséquences directes pour les chômeuses et les chômeurs, ainsi que pour les employé-e-s des caisses de chômage qui doivent gérer cette situation difficile.

Depuis décembre, les retards accumulés dans le versement des indemnités de chômage mettent en péril la stabilité financière de nombreux citoyens déjà dans une situation précaire. Ces difficultés sont accentuées par les réalités économiques actuelles. Il est impératif de garantir un soutien rapide et efficace aux personnes touchées afin de limiter les effets néfastes d'une situation dont elles ne sont absolument pas responsables.

Les employé-e-s de toutes les caisses de chômage subissent aussi les conséquences de ce fiasco. Ils font face à une surcharge de travail importante et méritent d'être remerciés pour leur professionnalisme et leur engagement même s'ils ne peuvent malheureusement pas éviter tout retard, ils sont conscients que la situation financière des assuré-e-s peut être mise à mal et redoublent d'effort pour en atténuer l'impact.

Dans un souci d'assurer le bien-être de nos concitoyens et de veiller à ce qu'ils puissent bénéficier des prestations auxquelles ils ont droit, nous posons les questions suivantes :

1. **De quelle manière ce changement de logiciel impacte-t-il les assuré-e-s jurassiens ?**
2. **Comment les chômeuses et chômeurs lésés peuvent-ils être soutenus par le Canton ?**
3. **Est-ce que les entreprises qui perçoivent des indemnités de réduction de l'horaire de travail (RHT) sont aussi touchées par des retards de paiement ?**
4. **Quels mécanismes de communication et de coordination sont mis en place pour informer les assuré-e-s des aides temporaires dont ils pourraient bénéficier ?**
5. **Le Gouvernement prévoit-il d'octroyer du personnel supplémentaire à la Caisse de chômage pour soulager les employé-e-s et rattraper les retards dans le traitement des dossiers ?**
6. **Si des frais supplémentaires devaient être engagés par le Canton, le Gouvernement envisage-t-il de réclamer des dédommagements à la Confédération ?**
7. **Comment le Service de l'économie et de l'emploi a-t-il accompagné ce changement de logiciel auprès des caisses de chômage ?**

Pierre Sauvain (PS)

Co-signataires

- Jude Schindelholz (PS)
 - Jelica Aubry-Janketic (PS)
 - Patrick Cerf (PS)
 - Gaëlle Frossard (PS)
 - Katia Lehmann (PS)
 - Nicolas Girard (PS)
 - Pierre-André Comte (PS)
 - Sarah Gerster (PS)
 - Florence Chaignat (PS)
 - Fabrice Macquat (PS)
 - Valérie Bourquin (PS)
 - Françoise Schaffter Houlmann (PS)
 - Christophe Badertscher (PS)
 - Patrizio Robbiani (PS)
 - Martial Farine (PS)
 - Julien Loichat (PS)
 - Marion Stadelmann (PS)
 - Marina Zuber (PS)

Intervention déposée officiellement le 29 janvier 2026